REUNION TRI TOUR
2027
25 SEPTEMBRE 2027
SAINT-LEU • ÎLE DE LA RÉUNION
TRIATHLONS
XXL / M / XS
KIDS
www.reuniontritour.com

Règlement REUNION TRI TOUR

Article 1 : Préambule 3
Article 2 : Conditions d'accès aux épreuves 3
Article 3 : Les horaires et dates 4
Article 4 : Accès au site 5
Article 5 : Les inscriptions 5
Article 6 : Retrait du sac concurrent/dossard 7
Article 7 : Dépôt des vélos et des affaires dans le parc 8
Article 8 : Annulation de l'évènement 10
Article 9 : La natation 10
Article 10 : Le vélo 11
Article 11 : La course à pied 11
Article 12 : Relais M et XXL- Règles spécifiques 12
Article 13 : ULTIMATE 13
Article 14 : Abandon 13
Article 15 : Ravitaillements 14
Article 16 : La zone d'arrivée 14
Article 17 : Le chronométrage 15
Article 18 : Les résultats, récompenses et podium 15
Article 19 : Arbitrage et pénalités 15
Article 20 : Le respect de l'environnement 15
Article 21 : L'aide médicale 15
Article 22 : Le dopage 16
Article 23 : Les objets trouvés/perdus 16
Article 24 : Le droit à l'image 16
Article 25 : Newsletter 16
Article 26 : Assurances 16

Article 1 : Préambule

La 2ème Edition de REUNION TRI TOUR est organisée le 25 septembre 2027 par la société REUNION VISION SPORT, inscrite au RCS de Saint Denis sous le numéro SIREN 491929568 , dont le siège social est situé à194D Chemin Pierre Deguigné, PITON, 97424 SAINT LEU.

Le présent document définit le règlement sportif de l'Événement (ci-après le Règlement). Les termes « vous », « votre » et « vos » vous désignent, comme participant ou consommateur ou comme son parent ou son tuteur légal (de plus de dix-huit (18) ans) si ce participant, ou consommateur est mineur au regard de la loi française.

Votre inscription à l'Événement implique votre acceptation expresse et sans réserve du présent Règlement. Il définit les règles générales et les règles sportives de l'Événement. Trois épreuves (XS, M et XXL) sont co-organisées par la société REUNION VISION SPORT. Elles sont affiliées à la Fédération Française de Triathlon (FFTri).

Les concurrents s'engagent à respecter le règlement ci-dessous et la réglementation de la FFTRI. REUNION TRI TOUR est soumis au règlement de la Fédération Française de Triathlon (consultable sur http://www.fftri.com/reglementation-sportive).

Chaque concurrent s'engage à respecter ce règlement. Toute inscription à la compétition implique le respect du présent règlement.

Le Règlement vient compléter les Conditions Générales de Vente de l'Organisateur pour l'événement, les Conditions d'Utilisation de la plateforme d'inscription en ligne dénommée Finishers.com

En cas de contradiction entre les termes des Conditions d'Utilisation de Finishers.com et le présent Règlement, il conviendra de faire prévaloir les termes de ce dernier. L'organisateur se réserve le droit d'adapter ou de modifier à tout moment le contenu des présentes conditions qui seront mises en ligne sur le site . En cas de modification, le règlement mis à jour sera appliqué.

Article 2 : Conditions d'accès aux épreuves

Les épreuves sont ouvertes à tous les licenciés de la FFTRI. Toutes les licences d'autres fédérations françaises ne seront pas acceptées pour les épreuves en individuel : Ufolep, FFA, FFC, FFN, etc…

Elles sont également ouvertes aux non licenciés qui doivent souscrire à une "licence expérience" (accessible sur le site de la FFTRI et remplir le questionnaire Info santé en complément ou présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique du triathlon en compétition datant de moins de 1 an à la date de l'épreuve).

Pour la course en relais sur le triathlon M, le triathlon XXL et duathlon XXL :

- présentation d'une licence FFN se substitue au certificat médical pour le concurrent réalisant la partie natation,
- présentation d'une licence FFC se substitue au certificat médical pour le concurrent réalisant la partie cycliste,
- présentation d'une licence FFA se substitue au certificat médical pour le concurrent réalisant la partie course à pied.

Les triathlons M et XXL sont ouverts à partir de la catégorie Junior (18 ans minimum) et le triathlon XS est accessible à partir de la catégorie Benjamin (12 ans minimum) dans l'année (autorisation parentale nécessaire pour les non licenciés).

Le triathlon M relais est ouvert à partir de la catégorie Cadet (16 ans minimum) et le triathlon XXL relais est accessible à partir de la catégorie junior (18 ans minimum) dans l'année (autorisation parentale nécessaire pour les non licenciés).

Les lieux et horaires de retrait dossards seront annoncés dans les 2 mois avant la course.

Article 3 : Les horaires, dates et lieu

Le site de la course est localisé au niveau de la Plage Citerne 46 Four à chaux à Saint Leu

Le site de la course accueillera :

- l'aire de transition ,
- l'aire de restauration finale athlètes
- le départ de la course sur la plage
- l'arrivée de la course face au Four à chaux
- Une zone restauration publique

Samedi 25 SEPTEMBRE 2027	
5h:	Ouverture de l'aire de transition Triathlon XXL
5h45	Fermeture Entrée Aire de transition XXL
6h00:	Fermeture aire de transition XXL
6h15:	Briefing d'avant course XXL sur l'aire de départ Natation
6h30:	Départ XXL en Rolling-start (Triathlon, SwimBike et Triathlon Relais) sur la plage
6h40:	Départ XXL Duathlon et Duathlon Relais en une vague sous l'arche de l'Aire d'arrivée
6h45 :	Ouverture aire de transition course M
7h10:	Fin natation 1er REUNION TRI TOUR
7h25:	Départ XXL BikeRun en Rolling-Start à la sortie de l'aire de transition
7h40:	Fermeture Aire de transition M
7h50:	Briefing Athlètes M sur l'aire de départ Natation
8h:	Départ M en rolling-start
8h30:	Départ M BikeRun en rolling start sortie aire de transition
12h30:	Libération aire de transition M
12h30 :	Ouverture Aire de transition XS
13h15 :	Fermeture Aire de transition XS
13h25 :	Briefing XS au départ Natation
13h30 :	Départ Natation XS
14h:	Arrivée vélo du 1er de REUNION TRI TOUR
14h30 :	Fin Triathlon XS
15h :	Libération Aire de Transition XS
15h:	Départ Aquathlon 6 ans

Samedi 25 SEPTEMBRE 2027	
15h15:	Départ Aquathlon 7 ans
15h30:	Départ Aquathlon 8 ans
15h45:	Départ Aquathlon 9 ans
16h:	Départ Aquathlon 10 ans
16h15:	Départ Aquathlon 11 ans
20h30:	Barrière horaire fin vélo et barrière horaire pour s'élancer sur la boucle l'ULTIMATE en plus du REUNION TRI TOUR.
22h45:	Barrière horaire fin 2ème tour course à pied
22h45:	Barrière horaire à la descente à l'Ecole de Bras Mouton
00h00:	Fin de course
00h30:	Fermeture Aire de transition XXL

Article 4 : Accès au site

Pour accéder au site et participer à l'événement, le participant reconnaît et accepte expressément que l'organisateur puisse faire appel à du personnel de sécurité ou des bénévoles, lesquels seront habilités à contrôler les personnes et leurs effets personnels. En cas de refus, la personne ne sera pas autorisée à accéder au site.

L'organisateur ainsi que le personnel de sécurité ou les bénévoles sont habilités à refuser l'accès aux participants dont le comportement est susceptible de perturber le bon déroulement de l'événement.

Article 5 : Les inscriptions

Plate-forme d'inscription : Finishers.com

Les concurrents doivent s'inscrire sur le site : Finishers.com. Des frais de plate-forme s'appliqueront en fin d'inscription.

(Les inscriptions sur place sont interdites). Toute inscription à l'une des épreuves de l'événement suppose que le participant ait pris connaissance du règlement.

Documents nécessaires

Les documents suivants devront être validés et mis en ligne sur Finishers.com :

- Votre participation est subordonnée à la présentation obligatoire d'une licence triathlon originale « compétition » (pratiquant) en cours de validité de la F.F.TRI ou d'une Fédération étrangère affiliée à la Fédération internationale de triathlon (ITU).
- Le participant non licencié aura l'obligation de faire l'acquisition, en plus des droits d'inscription, d'une Licence Expérience.

Pour les participants non licenciés, la présentation d'un certificat médical n'est plus obligatoire. Ils auront l'obligation de remplir un formulaire d'information santé lors de leurs inscriptions. S'agissant des participants

mineurs, si le mineur n'est pas titulaire d'une licence triathlon en compétition, la Licence Expérience doit être souscrite lors de l'inscription en ligne faite par le tuteur légal du mineur.

Pour les courses individuelles, en relais ou par équipe, l'inscription ne saurait être validée que si le participant prend soin de :

- S'acquitter du paiement ;
- S'acquitter d'une Licence Expérience souscrit au moment lors de l'inscription, si le concurrent n'a pas de licence triathlon

En cas de non-présentation des pièces demandées, ou en cas de présentation de pièces non conformes, aucune remise de dossard et aucun remboursement ne seront effectué

Date limite d'inscription :

Ouverture des inscriptions : samedi 31 octobre 2026 à 20h00 (heure de La Réunion).

Clôture des inscriptions : jeudi 23 septembre 2027 à 20h00 (heure de La Réunion), sauf pour les courses Kids dont le calendrier sera communiqué ultérieurement. Les inscriptions pourront être fermées plus tôt si les places disponibles sont épuisées.

Tarifs et périodes d'inscription – Édition 2027

Toutes les dates et heures indiquées correspondent à l'heure locale de La Réunion. Les tarifs ci-dessous s'entendent hors éventuels frais de plateforme et hors Licence Expérience, le cas échéant. Aucun nombre de places par course n'est publié.

Triathlon XXL, Duathlon XXL, Swim-Bike XXL et Bike-Run XXL (individuel) :

- **Du 31 octobre 2026 à 20h au 29 novembre 2026 à 20h : 280 € par athlète.** Donne le droit à un report d'inscription à 2028 sans condition jusqu'au départ 25 septembre 2027 6h30.
- **Du 29 novembre 2026 à 20h au 5 avril 2027 à minuit : 330 € par athlète.** Report autorisé à 2028 avec une retenue de 50€
- **Du 6 avril 2027 au 23 septembre 2027 à 20h : 380 € par athlète.** Report autorisé à 2028 avec une retenue de 100€

Triathlon Relais XXL et Duathlon Relais XXL :

- **Du 31 octobre 2026 à 20h au 29 novembre 2026 à 20h : 330 € par équipe.** Donne le droit à un report d'inscription à 2028 sans condition jusqu'au départ 25 septembre 2027 6h30.
- **Du 29 novembre 2026 à 20h au 5 avril 2027 à minuit : 365 € par équipe.** Report autorisé à 2028 avec une retenue de 50€
- **Du 6 avril 2027 au 23 septembre 2027 à 20h : 390 € par équipe.** Report autorisé à 2028 avec une retenue de 100€

Triathlon M, Swim-Bike M et Bike-Run M (individuel) :

- **Du 31 octobre 2026 à 20h au 5 avril 2027 à minuit : 60 € par athlète.** Donne le droit à un report d'inscription à 2028 sans condition jusqu'au départ 25 septembre 2027 6h30.
- **Du 6 avril 2027 au 13 septembre 2027 à minuit : 80 € par athlète.** Report autorisé à 2028 avec une retenue de 30€
- **Du 14 septembre 2027 au 23 septembre 2027 à 20h : 100 € par athlète.** Report autorisé à 2028 avec une retenue de 40€

Triathlon Relais M :

- **Du 31 octobre 2026 à 20h au 5 avril 2027 à minuit : 90 € par équipe.** Donne le droit à un report d'inscription à 2028 sans condition jusqu'au départ 25 septembre 2027 6h30.
- **Du 6 avril 2027 au 13 septembre 2027 à minuit : 110 € par équipe.** Report autorisé à 2028 avec une retenue de 30€
- **Du 14 septembre 2027 au 23 septembre 2027 à 20h : 130 € par équipe.** Report autorisé à 2028 avec une retenue de 50€

Triathlon XS :

- **Du 31 octobre 2026 à 20h au 5 avril 2027 à minuit : 20 € par athlète.** Donne le droit à un report d'inscription à 2028 sans condition jusqu'au départ 25 septembre 2027 6h30.
- **Du 6 avril 2027 au 13 septembre 2027 à minuit : 30 € par athlète.** Report autorisé à 2028 avec une retenue de 10€
- **Du 14 septembre 2027 au 23 septembre 2027 à 20h : 40 € par athlète.** Report autorisé à 2028 avec une retenue de 15€

Aquathlon Kids :

Les tarifs et les dates d'ouverture des inscriptions seront annoncés ultérieurement.

Les inscriptions sont ouvertes dans la limite des places disponibles, sans publication d'un quota chiffré par épreuve.

Autres

- Chaque inscription est strictement l'objet de l'attribution d'un numéro de dossard strictement personnel et non transférable à une tierce personne.

Toute infraction à cette interdiction entraîne la disqualification du participant qui est considéré comme une usurpation d'identité sans remboursement du dossard.

- Si la limite de dossards est atteinte rapidement et que des annulations subviennent, les inscriptions pourront être ré-ouvertes momentanément au prix du moment.
- Aucun délai de rétractation ne sera possible étant donné que les épreuves sont proposées à une date déterminée (article L.121-20-4 du code de la consommation). Toute inscription est ferme et définitive.

Article 6 : Retrait du sac concurrent/dossard

Les horaires et les lieux pour retirer les dossards seront communiqués dans les 2 mois avant la course. Les documents suivants seront nécessaires pour retirer les sacs concurrents :

- FFTRI : l'original de la licence FFTRI du concurrent
- Document d'Identité avec photo
- La licence expérience pour les non licenciés

Le sac concurrent contiendra pour toutes les courses :

- les sacs transition Natation-Vélo et un sac transition Vélo-Course à pied pour les courses XXL
- 1 dossard
- un autocollant pour l'identification vélo des athlètes sauf Kids, à positionner sur la tige de selle

- 1 puce électronique
- 1 bonnet de natation
- un t-shirt participant (sauf Kids et XS)

Article 7 : Dépôt des vélos et des affaires dans le parc

Les horaires d'accès au parc à vélo sont décrits dans l'article 3 - Les horaires et dates.

Le parc à vélo (zone de transition T1 et T2) n'est accessible qu'aux athlètes, officiels FFTRI et l'équipe d'organisation. Un contrôle sera réalisé à l'entrée et à la sortie du parc.

Les athlètes devront porter :

- casque homologué sur la tête avec la jugulaire serrée
- ceinture porte dossard (3 points d'attache minimum)
- les roues lenticulaires sont autorisées selon le règlement FFTRI sauf en cas de vent important
- le vélo devra être identifié avec l'auto-collant numéroté

Dès que le concurrent sera dans l'aire de transition avec son vélo, il ne sera plus autorisé à le ressortir jusqu'au départ de la course. Les vélos sont posés à l'emplacement numéroté selon le numéro de dossard.

Course XXL, afin de s'habituer aux mêmes changements que les courses internationales XXL :

Une zone de dépôt des sacs de transition natation-vélo et vélo-course à pied sera installée pour les courses XXL dans le parc afin que les athlètes puissent y déposer leurs sacs numérotés. Aucun matériel n'est autorisé au pied du vélo. Les pompes à pied de vélo sont autorisées avant la course mais ne devront plus être dans le parc à vélo après l'heure de fermeture de l'aire de transition (interdites dans les sacs de transition). Seul les casques, les chaussures de vélo, les éléments de sécurité (comme la lumière avant et le feu rouge arrière ont droit d'être fixé au vélo) et les bidons ont le droit d'être sur le vélo et non dans le sac de transition natation vélo. Le reste des effets personnels doivent être dans le sac de transition natation vélo. Uniquement les chaussures peuvent être soit sur le velo accrochées , soit dans le sac de transition.

A la fin de la course, le vélo doit être retiré par l'athlète lui-même avec tout son matériel en une fois (son dossard, ses 2 sacs de transition et son casque).

2 espaces clos (Hommes et Femmes) à l'abri des regards seront prévus pour se changer entièrement à la suite de la natation ou du vélo.

Les sacs de transition ne doivent contenir que les effets de course du prochain segment de course :

- les sacs de transition natation vélo peuvent contenir :
  - la ceinture porte dossard avec le dossard
  - les chaussures vélo
  - lunettes
  - chaussettes
  - produits énergétiques
  - tenue vélo
  - crème solaire ou autres
  - autres habits cyclistes
  - matériel d'éclairage frontal pour la nuit

  - matériel de signalisation feu rouge pour l'arrière du vélo pour la nuit
  - gilet fluorescent pour la nuit
  - serviette

Une fois changé, vous devez mettre tous vos effets personnels de la natation et de la transition dans le sac de transition natation vélo et le replacer à son numéro sur le rack prévu à cet effet. Les bénévoles ne s'occuperont du rangement dans les sacs d'aucun athlète sauf d'un para-triathlète qui aura fait sa demande auprès des bénévoles le matin de la course.

L'organisateur ne peut être tenu responsable d'aucune perte de matériel pendant la transition. Nous vous conseillons donc de bien fermer vos sacs en les accrochant au rack avant la course et de faire de même après chaque transition.

- les sacs de transition vélo course à pied peuvent contenir :
  - un sac de trail avec les gourdes
  - chaussures
  - chaussettes
  - vos produits énergétiques personnels
  - votre frontale pour courir de nuit
  - gilet réfléchissant pour la nuit
  - vos tenues de course à pied
  - casquette
  - crème solaire ou autre
  - serviette

D'autres effets de confort de course sont autorisés à cette liste, mais ils doivent être dans les sacs de transition. Seuls les pompes à vélo à pied sont interdites dans les sacs de transition.

Attention, nous ne vous obligeons pas à vélo de partir avec le matériel d'éclairage avant et de signalisation arrière lumière rouge + le gilet réfléchissant, mais tout athlète ne les ayant pas en fonctionnement après 18h16 (Heure officielle du coucher de soleil à Saint Leu) sera disqualifié par les arbitres. S'il arrive après cette heure au parc à vélo sans le matériel, bien qu'il n'ait pas croisé d'arbitres pour le disqualifier avant, il sera disqualifié par l'arbitre à l'entrée de l'aire de transition. Il est interdit de se le faire donner sur le parcours, vous devez donc les avoir avec vous dès le départ vélo si vous estimez que vous ne finirez pas le vélo avant 18h16.

Pour le parcours course à pied, idem pour ceux évoluant de nuit après 18h16, vous devez porter un gilet réfléchissant. En effet, vous allez évoluer de nuit dans la ville ou sur la piste cyclable de la départementale qui n'est pas éclairée. Les athlètes passant la ligne d'arrivée après 18h16 (Heure officielle du coucher de soleil à Saint Leu) sans gilet seront disqualifiés.

PS : après la transition natation vélo et vélo course à pied, n'oubliez pas de repartir avec votre ceinture porte dossard, votre gilet réfléchissant la frontale et lumière arrière rouge (vélo) pour ceux évoluant de nuit.

L'organisation ne pourra être tenue pour responsable en cas de perte de vêtements ou équipement du triathlète.

Courses M et XS :

Vos affaires de transition seront à déposer de votre vélo, vous n'aurez pas de sacs de transition.

Courses XS, M et XXL:

Transition 1:

- Mettez votre ceinture porte dossard derrière pour partir en vélo

- Le casque avec la jugulaire attachée doit être mis avant de prendre le vélo
- Le vélo doit être poussé jusqu'à la sortie du parc à vélos (délimité par une ligne) avec le casque sur la tête attaché

Transition T2 :

- La descente du vélo doit se faire à l'entrée du parc à vélos avant la ligne au sol
- Le vélo devra être poussé jusqu'à l'emplacement du triathlète avec le casque attaché sur la tête. Vous ne pouvez enlever votre casque qu'une fois le vélo déposé.
- En partant à pied, mettez votre dossard devant

Si l'athlète a abandonné et n'est pas en mesure de retirer lui-même son matériel pour des raisons de santé, un membre de sa famille pourra venir retirer ses effets personnels. Il devra se présenter avec un document d'identité personnel et un document d'identité de l'athlète, plus si possible son dossard.

A la fin de l'épreuve, seuls les concurrents portant leur dossard seront acceptés dans le parc.

Article 8 : Annulation de l'évènement

Dans le cas où l'épreuve devait être annulée ou interrompue pour toute raison hors du contrôle de l'organisateur (décisions des autorités publiques : sécurité, préservation de l'ordre public, risque d'intempéries, covid etc…), l'organisateur n'encourt aucune responsabilité à l'égard des concurrents.

1 seule solution sera offerte aux participants :

- inscription reporté sans frais dans l'année ou à l'année suivante

Dans un éventuel contexte, des éléments complémentaires pourraient être demandés aux concurrents (test PCR, pass sanitaire, etc…). Il pourra aussi être demandé de respecter d'éventuelles mesures sanitaires (port du masque, respect des distances de sécurité, etc…).

Si une limite de participants devait être appliquée, les participants seraient sélectionnés dans l'ordre chronologique de leur inscription. Une liste d'attente serait ensuite mise en place.

Article 9 : La natation

- Le port de la combinaison est obligatoire si la température de l'eau est inférieure à 16°C et interdit si la température est supérieure à 24,5°C.
- Le port du bonnet fourni par l'organisation est obligatoire, numéro à droite
- La puce doit être fixée à la cheville gauche.
- Le départ de la natation se fera en rolling-start sauf pour le triathlon XS et le duathlon XXL
- Les triathlètes doivent respecter les consignes des arbitres concernant la mise en place et la position de départ
- La partie natation se fera en 4 boucles pour le XXL de 700m plus une ligne droite de 200m, 2 boucles de 700m pour le M plus une ligne droite de 200m et une ligne droite de 400m pour le XS avec un balisage de bouées.
- Attention le départ du XS est donné à 400m de la sortie d'eau, se présenter au départ 5' avant l'heure de départ annoncée
- Les palmes, plaquettes, pull-boys, tubas et autres objets aidant à la flottaison ne sont pas autorisés.

- Si l'épreuve natation doit être annulée en raison des conditions climatiques (tempête, pollution..), elle sera remplacée par un parcours course à pied. Les tracés des parcours vélo et course à pied resteront inchangés.

Attention : tous les départs seront donnés à heure précise, indiquée dans l'article 3. Les retardataires ne seront pas attendus.

Tous les parcours sont accessibles via www.reuniontritour.com dans la rubrique Epreuves avec description, photo parcours et lien strava

Article 10 : Le vélo

- Le dossard doit être placé dans le dos.
- Il est interdit de circuler à vélo dans le parc pendant les transitions.
- Le casque doit être mis sur la tête, jugulaire serrée dès que les concurrents auront le vélo à la main.
- Le circuit sera ouvert à la circulation. Les concurrents ne sont pas prioritaires sur les routes et intersections, ils devront faire preuve de vigilance et respecter scrupuleusement le code de la route, et en particulier, rouler à droite et ne pas couper les virages. Néanmoins pour accentuer la sécurité un grand nombre de bénévoles seront dispatchés sur tout le parcours aux carrefours dangereux et auront comme mission de vous faciliter votre passage. Donc soyez attentifs à tous les carrefours comme si vous vous entraîniez malgré la présence des bénévoles. Ceux-ci seront présents plusieurs heures de suite à leurs postes pour assurer votre sécurité, mais il se peut qu'ils aient des « envies pressantes » et ne puissent assurer leur mission quelques minutes... donc soyez constamment vigilant et respectueux du code de la route.
- La sécurité sera assurée par des arbitres, des officiels de course et des bénévoles. Les concurrents devront respecter leurs directives et instructions tout au long de la course.
- Il est également interdit de jeter les éventuels « déchets » hors de zones de propreté.
- Les athlètes n'ont aucunement le droit d'être accompagnés à vélo sur le circuit par d'autres cyclistes, des voitures, des camions ou des motos.
- Les concurrents ont l'entière responsabilité de leur vélo le jour de la course.
- Les lecteurs MP3 et autres appareils ne seront pas autorisés.
- Le vélo des athlètes doit être conforme aux règles de la Fédération Française de Triathlon
- Le drafting n'est pas autorisé. La distance minimale entre les vélos est de 7m sur le XS et le M, 12m sur le XXL. Le concurrent dispose de 25s pour effectuer son dépassement. En cas d'infraction, une pénalité sera appliquée (cf article 19 - Arbitrage et pénalités).
- Les concurrents ne sont pas autorisés à s'abriter et à profiter de l'aspiration de véhicules. Les distances entre le concurrent et les véhicules sont les suivantes : Moto : 15m, Voiture : 35m.

Tous les parcours sont accessibles via www.reuniontritour.com dans la rubrique Epreuves avec description, photo parcours et lien strava

Article 11 : La course à pied

- Le dossard doit être placé sur le devant de l'athlète.
- Il est de la responsabilité de l'athlète de comptabiliser son nombre de tours en natation et course à pied durant ses épreuves avant de franchir la ligne d'arrivée. Des tapis de chronométrage permettront de vérifier que l'athlète a bien effectué les parcours en entier.

- Le parcours course à pied sera balisé. La nuit, du fléchage réfléchissant sera mis en place. Nous vous conseillons tout de même fortement de télécharger les traces gpx qui vous seront communiquées avant l'événement pour les parcours vélo et course à pied. Du débalisage volontaires ou involontaires peut malheureusement toujours se produire.
- Le dossard ne doit en aucun cas être enlevé.
- Les lecteurs MP3 et autres appareils ne seront pas autorisés.
- Les athlètes n'ont aucunement le droit d'être accompagnés sur le circuit pédestre des courses XS, M et XXL (Tour de 10kms). Sauf sur le tour Ultimate, où il sera obligatoire d'avoir un sparing partner (accompagnateur) qui pourra l'aider à porter sa nourriture et boissons, à l'encourager et le suivre. Il lui sera par contre interdit d'aider l'athlète à avancer en le poussant ou tirant. Pour les triathlètes n'ayant pas d'accompagnateur, manifestez vous auprès de l'organisation pour vous fournir un accompagnateur bénévole.
- En cas de pénalité attribuée par les arbitres sur le parcours vélo, celle-ci devra se faire au niveau de la zone de transition avant de démarrer la partie pédestre.
- La tenue de course à pied doit être conforme avec la tri-fonction ouverte jusqu'au sternum maximum.

Quelques jours avant les courses, nous nous communiquerons via newsletter et les réseaux sociaux les traces gpx complètes de chaque course incluant en une seule trace natation + vélo + course à pied et d'autres par segments. Nous vous conseillons de les télécharger dans vos montres et/ou compteurs vélo et de les lancer au départ de la course.

C'est une sécurité supplémentaire afin de ne pas se perdre.

Des marquages fluorescents jalonneront la course à pied pour la nuit.

Sur le XXL, en course à pied, il y aura une barrière horaire à la fin du 2ème tour à 22h45, après cette heure, vous serez hors course. Barrière horaire arrivée minuit

Sur le M , la barrière horaire est fixée à 10h50 fin vélo et 12h20 à l'arrivée

Tous les parcours sont accessibles via www.reuniontritour.com dans la rubrique Epreuves avec description, photo parcours et lien strava.

Article 12 : Relais M et XXL- Règles spécifiques

L'intégralité du règlement s'applique pour la participation en équipe. Une équipe est constituée de minimum deux personnes et de maximum trois personnes, dont l'un des relayeurs pourra effectuer deux disciplines. Les relayeurs pourront uniquement se passer le témoin (la puce de chronométrage) dans les zones de transitions T1 et T2 à l'emplacement du vélo. Les concurrents d'un même relais auront la possibilité de franchir la ligne d'arrivée tous ensemble. C'est ainsi que les relayeurs natation et cyclisme pourront récupérer leurs dotations finishers et accéder au ravitaillement après la ligne d'arrivée.

Ils ne pourront pas être récupérés après l'événement.

Tous les parcours sont accessibles via www.reuniontritour.com dans la rubrique Epreuves avec description, photo parcours et lien strava.

Article 13 : ULTIMATE

Tout athlète individuel (Triathlon, Bikerun ou Duathlon) ayant franchi la ligne d'arrivée après avoir effectué 3000/234/30, 234/30, ou 7,7/234/30 sera considéré comme finisher du REUNION TRI TOUR, mais pour ceux passant la ligne avant 20h30, la possibilité vous est offerte de repousser encore plus vos limites en partant sur une boucle ULTIMATE de course à pied de 14km et 850m D+ pour devenir ULTIMATE Finisher REUNION TRI TOUR.

Une fois la ligne passée et si vous avez choisi de partir sur la boucle ULTIMATE de course à pied, vous pouvez d'abord vous arrêter au buffet des finishers REUNION TRI TOUR pour reprendre des forces.

Il est obligatoire d'avoir un sparring partner (accompagnateur) qui vous aidera à porter votre nourriture et boissons, à vous encourager et à vous suivre dès le début du tour ULTIMATE. Il lui est interdit d'aider l'athlète à avancer en le poussant ou le tirant. Pour les triathlètes n'ayant pas d'accompagnateur, manifestez-vous auprès de l'organisation pour vous fournir un accompagnateur bénévole.

Nous vous conseillons de partir avec un sac de trail avec des flasques et des produits énergétiques. Vous serez autorisés à retourner dans l'aire de transition pour récupérer ce sac dans votre sac de transition vélo cap. Vous pourrez aussi si vous le souhaitez changer de chaussures courses à pied ou changer votre tenue.

2 ravitaillements seront prévus au pied du Sentier boites aux lettres à l'aller (Km 3) et au retour (Km 11) et niveau de l'école de Bras Mouton à l'aller et au retour KM 6 (550+) / KM 8,5 (850+).

Conseils : Nous estimons qu'après avoir fini les 3 épreuves du REUNION TRI TOUR, le meilleur athlète effectuera les 14kms entre 2h et 2h15 : 15' pour rejoindre le début du sentier, 1h pour monter, 30 à 45' pour descendre et 15' pour rejoindre la ligne d'arrivée. Pour les autres, cela peut prendre beaucoup plus de temps avec les crampes dans la descente :-)

Une barrière horaire sera fixée au passage à la descente du ravitaillement de l'école de Bras Mouton, fixée à 22h45, soit 1h15 avant la barrière horaire de la ligne d'arrivée à minuit. Les éventuels athlètes arrêtés à ce pointage seront ramenés en voiture par l'organisation.

Tous les parcours sont accessibles via www.reuniontritour.com dans la rubrique Epreuves avec description, photo parcours et lien strava.

Article 14 : Abandon

Tout abandon de l'épreuve devra être signalé aux arbitres dans les plus brefs délais.

Des bénévoles seront préposés à récupérer vos puces une fois la ligne d'arrivée franchie. Mais en cas d'oubli ou d'abandon, les concurrents sont invités à rapporter leur puce électronique à l'arrivée. A défaut, la puce sera facturée 50 Euros si elle n'est pas rapportée.

Si vous abandonnez à vélo, à cause d'une casse matérielle ou fatigue, un véhicule balais suivra le dernier athlète pour récupérer les éventuels abandons. Cela peut prendre beaucoup de temps d'attente suivant où vous abandonnez et vous serez donc de retour à Saint Leu en même temps que le dernier vers 20h30.

Si vous abandonnez, prévenez l'organisation par un message WhatsApp au numéro qui vous sera communiqué avant l'événement.

Idem si vous avez abandonné à vélo afin de signaler votre position. Si vous trouvez un moyen de rentrer par vos propres moyens, merci de nous le signaler aussi afin que nous ne vous cherchions pas.

Article 15 : Ravitaillements

REUNION TRI TOUR est avant tout un défi, perdre quelques secondes comme sur les trails pour remplir ses flasques ou bidons fait partie du jeu et ne changera pas votre expérience de la course au global, elle ne pourra que l'améliorer en passant quelques secondes ou minutes à partager votre expérience avec les bénévoles qui se feront une joie de vous écouter, vous encourager et vous remotiver.

Aucun ravitaillement en dehors de ceux proposés par l'organisateur n'est autorisé, ni aucune assistance extérieure. L'emplacement exact des ravitaillements et leur composition sera disponible dans le mois précédant l'événement.

Tout ravitaillement extérieur constaté par les arbitres ou bénévoles sera immédiatement sanctionné d'une disqualification.

Vélo

- Pas de ravitaillement sur la partie vélo pour le XS et le M
- 4 ravitaillements seront dispatchés sur le vélo lors du XXL, soit environ tous les 40kms. Les emplacements précis vous seront communiqués dans le dernier mois avant l'événement.
- le ravitaillement n°3 KM 120 environ permettra de recevoir vos ravitaillements personnels. Un sac plastique blancs vous sera donné à la remise des dossards. Il faudra inscrire votre numero de dossard dessus et insérer votre ravitaillement personnel de-dans le jour de la remise des dossards. Ils seront ensuite amenés tôt sur le ravitaillement le jour de la course. Ne mettez aucun liquide dans le sac ou fruits ou produits sensés rester frais, juste des barres, gels , sachets poudre énergétiques, gateaux sous vide ...
- Pour bénéficier du ravitaillement, vous devrez vous arrêter au ravitaillement. Aucun athlète ne sera ravitaillé à la volée.
- Aucun bidon ne vous sera distribué, nos bénévoles vous aideront à remplir les vôtres.
- Tout jet de déchet en dehors des ravitaillements sera disqualifiant

Course à pied

- Les ravitaillements tous les 2 kms environ) sont considérés comme des zones de propreté, des poubelles seront mises à vos dispositions pour y jeter tous vos déchets
- Des ravitaillements solides et liquides seront disponibles.
- Pour boire, il vous faudra remplir votre flasque ou votre gobelet portable avec ou sans l'aide de nos bénévoles.

Ligne d'arrivée

- Un espace dédié aux coureurs est prévu après la ligne d'arrivée où il sera possible de se restaurer, il sera aussi accessible aux triathlètes souhaitant se lancer sur la boucle ULTIMATE

Article 16 : La zone d'arrivée

Les athlètes seront autorisés à effectuer les derniers 100 mètres de l'épreuve avec leur famille. Celle-ci n'est pas autorisée dans la zone de ravitaillement et aire de transition, une fois la ligne franchie, elle ne peut plus accompagner le triathlète dans les zones réservées aux triathlètes.

Article 17 : Le chronométrage

Le chronométrage est réalisé grâce à une puce. Malgré des tests réalisés par le prestataire, une défaillance de la puce de chronométrage peut toujours arriver avec un pourcentage très faible. Dans ce cas, le temps officiel ou réel du participant concerné ne pourrait pas être affiché et l'organisateur ne serait pas tenu pour responsable. Mais le chronométreur fera le maximum avec ces moyens pour créditer le triathlète d'un temps.

Toute absence de restitution de la puce de chronométrage, pour quelque raison que ce soit, sera facturée cinquante euros (50€) au participant concerné.

Article 18 : Les résultats, récompenses et podium

Les résultats seront exclusivement en ligne sur le site internet de l'organisateur et celui du chronométreur.

La présence physique des athlètes est obligatoire pour recevoir leurs récompenses lors de la cérémonie protocolaire. Aucun lot ne pourra être réclamé ultérieurement par un concurrent absent.

Article 19 : Arbitrage et pénalités

L'arbitrage est assuré par des juges arbitres de la FFTRI (règlement fédéral) dont le pouvoir et la décision sont sans appel. Les procédures d'intervention des arbitres (avertissement verbal, sanction, disqualification ou mise hors course) sont applicables aux concurrents avant, pendant et après l'épreuve, dès le retrait des dossards et jusqu'aux résultats.

Aucune réclamation n'est autorisée contre une décision de disqualification de la part d'un arbitre. Ils sont habilités à sanctionner une quelconque irrégularité à tout moment. Il est de la responsabilité de l'athlète de se rendre à la prochaine « zone de pénalité » et d'y effectuer sa pénalité. S'il ne le fait pas, il sera automatiquement disqualifié.

La zone de pénalité sera en place dans l'aire de transition.

Article 20 : Le respect de l'environnement

Le site de la Réunion est un site naturel protégé et classé au Patrimoine Mondial de l'UNESCO. Par respect pour l'environnement, les concurrents veilleront à ne pas laisser sur les parcours leurs éventuels déchets. L'organisateur met à disposition des « Zones de Propreté » identifiées sur lesquelles ils devront déposer leurs déchets et emballages divers. L'organisateur se réserve le droit d'attribuer des pénalités de temps ou de mettre hors-course les participants jetant volontairement leurs déchets en dehors des zones délimitées.

Article 21 : L'aide médicale

Des médecins, infirmiers et des sauveteurs seront présents pour assurer votre sécurité sur l'ensemble des 3 disciplines. L'organisation tient à préciser que le concurrent court l'épreuve en toute connaissance de cause de son état de santé. Elle ne peut pas être tenue responsable des blessures et des dommages liés à l'état de santé des concurrents pendant la course.

Article 22 : Le dopage

Tous les athlètes sont susceptibles de faire l'objet de tests avant et/ou après la course (règlement FFTRI). En s'inscrivant à une épreuve, les concurrents acceptent d'être soumis à tous les tests anti-dopage et de respecter les pénalités associées.

En cas de contrôle anti-dopage, les athlètes doivent pouvoir présenter une pièce d'identité avec photo et la licence de la saison en cours.

Article 23 : Les objets trouvés/perdus

L'organisateur rappelle aux concurrents qu'il n'est pas responsable des objets perdus. Tout objet trouvé peut être ramené au point arrivée / speaker et tout objet perdu peut être récupéré au même endroit. Les athlètes devront pouvoir justifier de la propriété de l'objet réclamé. Tout objet marqué au nom de l'athlète pourra être retourné à son propriétaire. 30 jours après l'épreuve, tous les objets non réclamés seront mis au rebut.

Article 24 : Le droit à l'image

Les concurrents autorisent expressément l'organisateur ainsi que leurs ayant droits tels que les partenaires, médias et autres à utiliser les images fixes ou animées (audiovisuelles) sur lesquelles ils pourraient apparaître durant l'évènement (nom, voix et prestation sportive). Elles pourront être utilisées sur tous types de supports, y compris les supports promotionnels et/ou publicitaires et/ou institutionnels, dans le monde entier et sans limite dans le temps. Les droits audiovisuels ou images fixes relatifs à la compétition appartiennent exclusivement à l'organisateur. Dans le cas où le participant refuserait de céder son droit à l'image, il doit en informer par écrit l'organisateur par tout moyen à sa convenance et au minimum 24h00 avant le départ de la 1ere épreuve.

Article 25 : Newsletter

Les concurrents autorisent expressément l'organisateur à envoyer des newsletters pour être informés sur les avancées de l'organisation.

Article 26 : Assurances

L'organisateur est couvert par une assurance responsabilité civile "organisateur" souscrite auprès de la Fédération Française de Triathlon. Elle couvre les dommages corporels ou matériels causés à des tiers.

Les concurrents bénéficient des couvertures suivantes :

- Licenciés à la FFTRI : ils bénéficient donc de l'assurance responsabilité civile + dommages corporels +assistances (licencié « compétition »)
- Non licenciés : ils doivent souscrire une « Licence Expérience » qui leur garantit plus de couverture, le concurrent peut prendre contact avec son assureur personnel pour les garanties accidents corporels et assistances.

Le matériel des concurrents reste sous leur entière responsabilité avant, pendant et après l'épreuve. Il leur appartient de souscrire les assurances complémentaires éventuelles notamment pour les dégâts matériels, car les dommages au vélo suite à une collision entre triathlètes sont systématiquement exclus du contrat de base de la FFTRI y compris en responsabilité civile (pour les licenciés FFTRI, les non licenciés et les licenciés hors FFTRI).

L'organisateur ne peut être tenu responsable des dégradations, des vols, des pertes et des accidents consécutifs au non-respect du code de la route, au non-respect des consignes de sécurité des organisateurs et/ou des signaleurs ou au non-respect du règlement.

Les concurrents doivent être conscients des risques inhérents à ce type d'épreuve sportive, qui requiert un entraînement préalable et une excellente condition physique. L'organisateur n'assumera aucune responsabilité quelle qu'elle soit pour tout accident / dommage corporel / incapacité / décès survenu à un concurrent.

Bon entrainement à tous et rendez-vous sur la ligne d'arrivée :-)